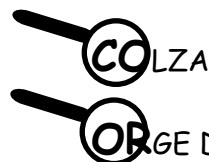


Info.pl@ine

ZOOM SUR



Surveiller les méligèthes

Régulateur de croissance

N°260 – 01 avril 2009 – 3 pages

AGRO-METEO

La fin du mois de mars reste froide et peu pluvieuse, contribuant ainsi à prolonger le cycle de fin d'hiver de la végétation. En effet, souvent moins de 10 mm depuis le 20 mars, complété par un vent qui assèche la surface ne permettent pas une optimisation des désherbages avec des produits racinaires.

Les températures matinales, avec quelques jours de gelées contribuent à accentuer les effets phytos des désherbages.

Les cultures progressent lentement : les colzas sont toujours au stade de sensibilité des méligèthes, les céréales abordent la montaison.

Ce démarrage tardif, lié à une présence peu importante des maladies peut nous laisser espérer, une économie de fongicides vis-à-vis de la septoriose. Pour des maladies telles que la rouille, il est trop tôt pour se prononcer, d'autant plus que la rouille jaune est déjà présente en Bretagne sur TOISONDOR.




ACTUALITES CULTURES

COLZA (stade : D1- boutons accolés à E- boutons séparés, voire présence des premières fleurs)

✓ Méligèthes

Les conditions météo de ces derniers jours n'ont pas été favorables aux méligèthes. Les observations se limitent en général à quelques individus par parcelle, ne nécessitant pas de traitement dans l'immédiat. On peut espérer l'arrivée prochaine des premières fleurs et ainsi éviter une intervention car le seuil de déclenchement sera dépassé.

➤ Rappel des seuils :

		
Stade D1	Stade E	Stade F1
<i>Boutons accolés encore cachés par les feuilles</i>	<i>Boutons séparés, les pédoncules floraux s'allongent</i>	<i>1^{ères} fleurs</i>
3-4 méligèthes/pied	7-8 méligèthes/pied	Fin du d'intervention

Le comptage doit se faire sur 25 plantes consécutives d'une même ligne.

➤ Produits utilisables : suite au phénomène de résistances aux pyréthrinoides, il convient d'être vigilant et d'utiliser dans les produits à base de tau-fluvalinate et de bifenthrine tel que TALSTAR à 0,1 l/ha, TALSTAR FLO à 0,125 l/ha ou MAVRICK FLO (TALITA) à 0,2 l/ha.

POIS DE PRINTEMPS (germés à 1 feuille)

✓ Thrips

Les thrips sont présents sur la plupart des parcelles en quantité variable.

L'amélioration des conditions météo va favoriser leur activité.

➤ **Rappel du Seuil d'intervention** : 1 thrips/pied dès 80% de levée à l'étalement des 1^{ères} feuilles.

En cas de levée rapide, l'impasse de traitement est souvent possible.

➤ **Produits utilisables** : DECIS PROTECH 0,42 l/ha, KARATE XPRESS 0,125 kg, KARATE ZEON 0,625 l, ...

BLE (stade : fin tallage à redressement à épi autour de 1 cm, voire 1,5 cm pour quelques premiers semis)

Certaines parcelles jaunissent suite aux applications d'herbicides associées aux amplitudes thermiques du mois de mars, notamment les sulfonylurées.

✓ Régulateurs de croissance

Les conditions météo vont être favorables pour l'application des produits à base de chlorméquat chlorure seul ou associé à du chlorure de choline. Pour être efficace, les régulateurs doivent se réaliser sur des cultures en conditions poussantes.

Pour le détail, se reporter à l'Info.pl@ine n° 259 de la semaine dernière.

ORGE d'HIVER - ESCOURGEON (stade : épi 0,5 cm à 2,5 cm)

On observe la présence de rhynchosporiose et d'helminthosporiose. La rouille naine est aussi présente sur certaines parcelles. Ces maladies sont essentiellement cantonnées sur les vieilles feuilles, et ne nécessitent pas d'intervention dans l'immédiat.

✓ Régulateurs

L'application est à raisonner en fonction de la sensibilité des variétés. Les produits à base d'éthéphon sont incontournables. Si la végétation est dense, le risque est sensiblement accru.

➤ Régulateurs sur orges d'hiver et escourgeons :

Risque de verse	Programme
Faible (CARTEL), MARADO, LAVERDA, ARTURIO, CERVOISE, AZUREL	de 1 noeud à sortie des barbes : ETHEVERSE 1 l/ha
Elevé ATENON, MAESTRIA, CHAMPIE, ESTEREL, ABONDANCE, COLIBRI Vanessa	de 1 noeud à sortie des barbes : TERPAL 2,5 l/ha ou au stade 1 à 2 noeuds : TERPAL 1,5 l/ha puis au stade dernière feuille sortie des barbes : ETHEVERSE 0,5 l/ha

A noter que des produits à base de trinépac-éthyl (MODDUS) auraient parfois provoqué des réductions de calibrage.

Conditions d'utilisation

Il est important de traiter sur des plantes non stressées par des amplitudes thermiques, le sec ou encore le froid.

	Températures mini le jour du traitement	Températures maxi le jour du traitement	Températures maxi annoncées pour les 3 jours suivants
TERPAL	> à 2°C	Entre 12°C et 20°C	> à 12°C
ETHEVERSE	> à 2°C	Entre 14°C et 22°C	> à 14°C

Un délai sans pluie de 2 heures est suffisant pour que les régulateurs soient absorbés par la plante.

DESHERBAGE MECANIQUE

Démonstration de désherbage mécanique en agriculture biologique et visite d'essais en production intégrée

le Jeudi 02 avril 2009 de 14 h à 17 h

A 14 h : démonstration d'outils de désherbage mécanique

Chez M. Henri DOUBLIER, vice-président du GAB Ile-de-France,
18, rue de Lorrez-le-Bocage 77710 VAUX-SUR-LUNAIN

A voir sur blé: Herse étrille Einböck : 9 m, Houe Rotative Pichon : 6 m,
Sous réserve : Bineuse autoguidée par caméra Garford : 4 m, écartement 15,5 cm.

A 16h : essai Variétés – Itinéraire technique intégré en Escourgeon

Chez M. Claude COCHIN, 5, rue des Chênes, Hameau du GRAND CREILLY
77710 LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX

Démonstration de désherbage mécanique en agriculture biologique

le Lundi 6 Avril 2009 de 14 h à 17 h

Chez M. Dominique COLLIN, Hameau de Ranchien, 77120 MAROLLES-EN-BRIE

A voir sur blé, triticale ou avoine: Herse étrille Richard Breton : 12 m, Houe Rotative Pietro-Moro : 6 m
Bineuse autoguidée Garford : 4 m, écartement 16,5 cm.

Pour tous renseignements contactez : Claude Aubert 06 24 99 62 57 ou Sébastien Piaud au 06 07 18 17 66



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture Ile-de-France Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France et du Conseil Général de Seine-et-Marne
et de l'ADAR, Agence de Développement Agricole et Rural.

Toutes rediffusion et reproduction interdites